



ZSC FR5300011

ZPS FR5310095

DO

DHFF

Habitats d'intérêt communautaire concernés	- Tous les habitats marins et terrestres
Espèces d'intérêt communautaire concernées	Toutes les espèces marines et terrestres
Secteur concerné	L'intégralité du site Natura 2000

Lien avec les objectifs opérationnels et les autres mesures

Objectifs opérationnels :

- Intégrer les enjeux de conservation dans les processus réglementaires
- Tous les objectifs opérationnels terrestres et marins

Mesures :

- CS1 Promouvoir les enjeux du site Natura 2000 et leur gestion auprès du grand public.
- CS6 Impliquer les usagers dans la gestion du site Natura 2000.
- GOUV2 Maintien de la bonne articulation de la gestion des espaces naturels avec les autres politiques publiques.
- GOUV3 Animation du site Natura 2000.

Contexte et problématiques

La directive « Habitat-Faune-Flore » impose une évaluation des incidences Natura 2000 (EIN) de tous plans, programmes ou projets, préalablement à sa réalisation. En plus des EIN, les nouveaux projets, plans ou programmes sont soumis à autorisation ou déclaration auprès de l'autorité administrative ainsi qu'à un plan de contrôle et de surveillance.

Pour toute activité soumise à EIN, le rôle du porteur de projet est d'évaluer si son activité aura des impacts significatifs sur les habitats et les espèces d'intérêt communautaire au titre de Natura 2000. A cette fin, il se rapproche de l'animateur du site Natura 2000 concerné, complète un formulaire simplifié et l'envoie au service instructeur en charge de la procédure à laquelle l'EIN est rattachée. Si des impacts sont prévus, le porteur de projet doit adapter son activité pour éviter ou réduire au mieux ses impacts. Il devra alors fournir un dossier d'EIN plus complet et conséquent.

La difficulté pour le porteur de projet est de trouver facilement l'information nécessaire à cette auto évaluation et souvent d'identifier le gestionnaire du site N2000. La prise de contact, la transmission et le traitement de l'information peuvent parfois être longs, impliquant un délai de réponse pénalisant à la fois le porteur de projet, mais également les services chargés d'apporter une réponse. L'objectif de cette action, quotidien du gestionnaire de site N2000, est d'améliorer la qualité des évaluations d'incidence réalisées par les porteurs de projets.

L'intégration des enjeux de conservation dans ses procédures ont pour double objectif :

- De réduire au maximum les impacts sur les enjeux de conservation (Natura 2000 et Conservatoire du littoral),
- De bénéficier d'apports de connaissances complémentaires.

Description des sous-actions

➤ **GOUV1.1 – Accompagnement des dossiers de demande d'autorisation et information sur les enjeux de conservation**

Faire connaître, auprès des services instructeurs et des pétitionnaires, les enjeux écologiques du site Natura 2000 Cap d'Erquy – Cap Fréhel afin de s'assurer de leur prise en compte le plus en amont possible (dès la phase de planification des projets et tout au long de leur construction).

Des échanges réguliers (réunions d'information / formation ou de travail, échanges téléphoniques, note, diffusion du résumé du DOCOB) auront lieu avec :

- Les collectivités et les services de l'Etat chargés de l'instruction des dossiers (DDTM, DREAL Bretagne, DIRM NAMO) afin de communiquer sur les actualités de la vie du site Natura 2000, les projets en cours ;
- Les pétitionnaires pour leur porter à connaissance les éléments nécessaires à la réalisation de leur étude d'incidences.

Dans le cas de réalisation d'études par des tiers en amont de projet / manifestation (études d'impacts, cas par cas, ...), les données récoltées permettront d'alimenter les bases de données du site Natura 2000 (SIG, BDD Excel, ...).

➤ **GOUV1.2 – Signature de conventions pour les autorisations de manifestations et/ou de projets d'aménagements sur les propriétés publiques.**

- Accompagner la signature de conventions d'autorisation de travaux / manifestations en tant que propriétaires / gestionnaire avec les porteurs de projet sur des terrains du Conservatoire du littoral, du Conseil Départemental des Côtes-d'Armor et des propriétés communales.
- Mutualiser les différentes conventions en un seul document quand un projet concerne plusieurs propriétaires, gestionnaires.
- Faire respecter et contrôler les prescriptions de ces conventions concernant la préservation des enjeux du Document d'Objectifs.

➤ GOUV1.3 – Information des services de police sur les enjeux de conservation.

Porter à la connaissance des services de police (OFB, policier municipal, gendarme, gardes du conservatoire du littoral, contrôle de la pêche, de la plaisance...) les enjeux du site Natura 2000 afin, le cas échéant, qu'ils puissent procéder au contrôle du respect de la réglementation, des prescriptions réglementaires et des engagements pris dans le cadre du DOCOB. Prise en compte des enjeux du site Natura 2000 au sein du plan de surveillance et de contrôle des activités pour la protection du milieu marin y compris les aires marines protégées. Exemples de besoins de contrôles d'activités ayant un impact négatif sur les enjeux de conservation :

- Dépôt de déchets sauvages,
- Circulation des véhicules motorisés et des vélos sur les espaces naturels,
- Atteinte au DPM (enrochement, dépôts),
- Autres infractions impactant les habitats et les espèces d'intérêt communautaire

Modalités de mise en œuvre

Sous-action	Maître(s) d'ouvrage potentiel(s)	Partenaires potentiels
GOUV1.1	- Opérateurs locaux : OFB, Syndicat mixte du Grand Site de France Cap d'Erquy – Cap Fréhel. - DDTM - Porteurs de projet	- Opérateurs Natura 2000 : Syndicat mixte du Grand Site de France Cap d'Erquy – Cap Fréhel - DDTM 22, DREAL Bretagne, - DIRM NAMO,
GOUV1.2	- CDL - CD22 - Communes	- Communes, - Dinan Agglomération, Lamballe Terre & Mer,
GOUV1.3	- Opérateurs Natura 2000 : Syndicat mixte du Grand Site de France Cap d'Erquy – Cap Fréhel - Collectivités - CD22 - Propriétaires privés	- Préfecture maritime - CDL - CD 22 - DREAL Bretagne

Indicateurs de réalisation

- Nombre de conventions signées par an et par type de projet
- Nombre de dossiers d'évaluation environnementale prenant en compte des enjeux du site Natura 2000 et Conservatoire du littoral
- Taux de réalisation
- Temps affecté à la mesure

Références

Rapport Final Marahgouv : Caractériser, améliorer, suivre et évaluer la gouvernance des sites Natura 2000 en mer. Recommandation de mesure n°15.

<https://fr.calameo.com/ofbiodiversite/read/003502948aa28417524b5>

Evaluation des incidences; site de la DREAL : <https://www.bretagne.developpement-durable.gouv.fr/l-evaluation-des-incidences-natura-2000-r608.html>

Formulaires d'évaluation simplifiée des incidences : [Ille et Vilaine, Côtes d'Armor, Bretagne](http://ille-et-vilaine.cotes-darmor.bretagne.fr/ille-et-vilaine)

Liste des activités en ille et Vilaine : <https://www.ille-et-vilaine.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-Risques-naturels-et-technologiques/Biodiversite-chasse-peche-faune-et-flore/Natura-2000>

Liste des contacts dans les Côtes d'Armor : <https://www.cotes-darmor.gouv.fr/content/download/11439/75984/file/Fiches%20Personnes%20ressources22.pdf>